Image not found or type unknown

CDI chantier pour une tache spécifique

Par **hse26**, le **11/08/2016** à **11:13**

Bonjour,
L'entreprise qui m'emploie réalise des chantiers de construction (elle dépend de la convention collective du bâtiment). Dans le cadre d'un chantier qui devrait durer un an environ (avec par exemple environ 6 mois de travaux de maçonnerie, puis 3 mois d'électricité, et enfin 3 mois de maçonnerie à nouveau), mon employeur peut-il rédiger un contrat chantier pour un maçon en précisant qu'il effectuera des [s]travaux de maçonnerie sur le chantier X[/s] ? et pourra t-il y mettre fin (cas de licenciement d'un CDI Chantier) au bout des 6 premiers mois (car le maçon n'effectuera pas les travaux d'électricité prévus par la suite)? Faut-il intégrer un phrase type dans le contrat indiquant que le contrat se terminera à la fin des travaux de maçonnerie (et non à la fin du chantier)?
Je vous remercie par avance pour votre réponse.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **11/08/2016** à **12:07**

Bonjour,
Le CDI se terminera donc à la fin du chantier de maçonnerie pour la durée prévue et les travaux décrits lors de la première tranche sauf s'il peut vous en proposer un autre...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés